

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

Verbatim de la *séance ordinaire* du 12 janvier 2021

À 20 h 03, monsieur le maire fait part que la séance se tient par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les présences sont notées. Tous les élus sont présents.

Monsieur le maire mentionne la présence du directeur général Michel Bertrand ainsi que celle de madame Claudia Baril, directrice générale associée.

1- Période de recueillement

Après avoir souhaité la bienvenue à tous et toutes et offert ses vœux de bonne année de circonstance, monsieur le maire demande au DG de faire lecture du memento prévu à la période de recueillement.

2- Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été préalablement transmis aux élus avant la séance. Monsieur le maire s'assure que tous les points devant être traités sont inscrits à cet ordre du jour et demande ensuite aux élus de voter pour son adoption. La résolution est adoptée à l'unanimité.

3- Approbation des comptes payés et à payer

Monsieur Pleau fait référence à la liste pour le mois se terminant au 31 décembre 2020 qui a été mise à la disposition des élus la semaine dernière. Il demande si les élus ont des questions avant de procéder à l'adoption. Les élus votent et approuvent ladite liste. Résolution adoptée à l'unanimité.

4- Adoption des procès-verbaux

Il est rappelé par monsieur le maire qu'il s'agit d'un document que les élus ont déjà reçu en préparation de la présente séance. Les élus votent à l'unanimité afin de procéder à l'adoption à l'unanimité.

5- Renouvellement de la police d'assurance de la municipalité

Monsieur Pleau rappelle que tous les ans à cette période de l'année c'est le moment de procéder au renouvellement de nos protections d'assurance, incluant l'assurance responsabilité de la municipalité. La police viendra échéance plus tard en janvier. Le montant varie peu d'une année à l'autre et avoisine les 30 000 \$. Il est aussi mentionné que cette année, il est suggéré par l'administration d'adhérer à la protection contre les cyber-attaques afin de défrayer les coûts s'il advient une problématique de cet

ordre. Les élus votent unanimement et adoptent la résolution permettant de procéder à ce renouvellement.

6- Habits de combat – Achat annuel regroupé

Monsieur le maire indique qu'il s'agit de la continuité dans la même approche que les années passées où la municipalité renouvelle quelques habits tous les ans afin d'éviter à devoir en remplacer 20 d'un coup la même à un moment donné. Il est aussi mentionné que les municipalités environnantes se regroupent chaque année afin d'économiser sur un achat d'un plus grand volume une fois regroupé et les commandes devraient se faire bientôt semble-t-il. Le vote unanime permet l'adoption de cette résolution.

7- MRC – Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Le maire Pleau indique que pour cette résolution à adopter, il s'agit en quelque sorte d'une formalité après que la MRC ait adopté ledit schéma. Il ajoute que toutes les municipalités de V-S l'adoptent maintenant à leur tour tel que l'exige la loi en cette matière. Il rappelle aussi que cela correspond à la copie de ce schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui a été rendue disponible à tous les conseillers pour références ultérieures. Il demande ensuite au DG s'il a quelque chose à ajouter. Ce dernier ajoute qu'avant d'être soumis par la MRC pour approbation par les municipalités locales, le ministère de la Sécurité publique doit approuver ledit schéma, ce qui évidemment a été chose faite. La résolution adoptée à l'unanimité permettra d'en acheminer une copie à la MRC tel que demandé.

8- Centre sportif Soulanges – Attribution d'une aide financière

Monsieur le maire résume ce qui a été discuté en réunion de travail à ce sujet. Il rappelle que l'acceptation d'attribuer l'aide financière suggérée s'inscrit dans un esprit de solidarité et pour démontrer le caractère régional de l'équipement sportif en question. Il ajoute qu'il est convenu de contribuer selon la formule proposée qui tient compte de notre population dans Soulanges (3,23 %), ce qui fait un montant de 1 008,48 \$. Les élus réitèrent leur accord, vote unanimement et adoptent la résolution.

9- Classe extérieure de l'école Sainte-Marthe – Attribution d'une aide financière

Il est mentionné par le maire que selon ce qui a été discuté en réunion de travail, tous s'entendent pour dire qu'il s'agit d'un beau projet qui refait son apparition et dont nous sommes fiers qu'il ait été accepté pour l'une des subventions formulées à l'automne 2019. Il rappelle qu'à l'automne 2019, nous avons alors pris l'engagement morale d'une contribution de 4 000 \$ si le projet se voyait être réalisé, ce qui est chose faite. Le maire mentionne aussi avoir communiqué avec la directrice de l'école, madame Parent suite à la dernière réunion de travail pour l'informer de l'intention du conseil d'adopter ce soir cette résolution. Cette dernière lui a demandé de transmettre ses remerciements aux membres du conseil. Vote et résolution adoptée à l'unanimité.

10- Renouvellement du contrat de travail du directeur général – Adoption de l'addenda no 2021-01-CTDG

Le maire rappelle que le contrat de travail du DG étant échu, il s'agit de le renouveler pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Il mentionne aussi qu'étant donné qu'il y a peu de changements

fondamentaux d'apportés, à part la nouvelle période, cela qui explique que pour simplifier, nous adoptons le contenu de l'addenda sur lequel nous nous sommes entendus avec notre DG. Les élus procèdent au vote et adoptent la résolution à l'unanimité. Monsieur le DG remercie les membres du conseil pour le renouvellement de leur confiance.

11- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 142-6 amendant le Règlement de zonage numéro 142

Madame Baril, responsable de l'urbanisme et de la réglementation est appelée par monsieur le maire à résumer ce qui en est de ce règlement. Elle mentionne qu'il s'agit comme déjà mentionné lors des discussions en réunion de travail, d'un règlement de zonage essentiellement en ce qui concerne les stationnements, entrées et accès. Elle fait aussi référence à l'article 710 concernant la coupe d'arbres. Monsieur le conseiller Claude Gravel donne avis de motion. Enfin, à l'unanimité, les élus votent l'adoption de ce premier projet de règlement.

12- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 144-5 modifiant le règlement des permis et certificats 144

Monsieur le maire demande à nouveau à madame Baril de résumer ce qui est en maintenant de ce règlement. Madame Baril explique et fait référence aux précédentes réunions de travail où il était question de l'avancement dans l'élaboration de ce règlement. Elle indique que ledit règlement concerne toute coupe d'arbre où un permis devient nécessaire et qu'il en va de même concernant les opérations de remblaiement à la lumière de l'avis juridique demandé à la fin de l'automne dernier et dont nous avons reçu copie ces derniers jours suite à l'accentuation des plaintes sur Saint-Henri. Madame la conseillère Jinny Brunelle demande le lien concernant les opérations de remblaiement et les routes du MTQ. Monsieur le conseiller Carl Dupras donne ensuite avis de motion et les élus votent unanimement à l'adoption du premier projet de règlement.

13- Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif aux fossés, aux canalisations de fossés et à l'installation de ponceaux

Monsieur le maire précise ici qu'il s'agit simplement d'un avis de motion et qu'aucun vote n'est requis à cette étape-ci. Monsieur le conseiller Carl Verreault donne avis de motion.

14- CPTAQ – Résolution d'appui pour faire reconnaître le bon type de boisé sur le lot 2 397 168

Monsieur le maire demande à madame Baril d'expliquer ce qui en est de cette résolution. Elle mentionne que selon le rapport de l'ingénieur forestier, donc d'un professionnel en la matière, il semble que le type de boisé et les essences d'arbre que l'on retrouve sur le lot mentionné ne correspond pas à ce qui est enregistré à la CPTAQ. La résolution vise à appuyer les démarches du propriétaire en ce sens d'autant plus qu'il s'agit d'une minime superficie d'à peine plus d'un hectare. La résolution est unanimement adoptée.

15- Correspondance

Monsieur le maire affirme n'avoir aucune correspondance à rapportée. Il en va de même pour le directeur général et la directrice générale associée.

16- Questions de l'assistance

COVID-19 – Zone rouge – Aucune assistance – Séance à huis-clos. Aucune question non plus acheminée autrement pour être soumise au conseil lors de la présente séance.

17- Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire mentionne que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et demande aux conseillers s'ils souhaitent lever la séance. Les élus votent unanimement afin de lever la séance à 20 h 23.